CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 16 mai 2018

Communiqué de presse

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRÉDIT AGRICOLE S.A.

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. s'est tenue mercredi 16 mai 2018 à la Maison de la Mutualité à Paris, en présence du Président Dominique Lefebvre et de Philippe Brassac, Directeur général.

Près de 800 actionnaires étaient présents. Avec un quorum de 74,49%, l'Assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration dont celle relative à la suppression du dividende majoré. Près de 15.400 actionnaires ont voté préalablement à l'Assemblée générale, dont plus de 53% par internet grâce au dispositif Votaccess. L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet www.credit-agricole.com et est consultable en différé.

Après approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. a décidé la distribution d'un dividende de 0,63 euro par action et d'une majoration du dividende de 0,063 euro par action pour les actionnaires éligibles. Il s'agit du dernier dividende majoré versé par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la suppression de la clause statutaire de majoration du dividende décidée par l'Assemblée générale.

Le dividende sera payé uniquement en numéraire. La date de détachement du coupon est fixée au 22 mai 2018 ; la date de paiement du dividende est fixée au 24 mai.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé, en qualité d'administrateur Philippe Boujut en remplacement de Jean-Pierre Paviet, qui a atteint la limite d'âge statutaire. L'Assemblée générale

a renouvelé pour une période de trois ans les mandats de : Monica Mondardini, Renée Talamona, Louis Tercinier, Pascale Berger, et la SAS Rue La Boétie.